



PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOUILLERON-LE-CAPTIF

I. Rapport de Présentation

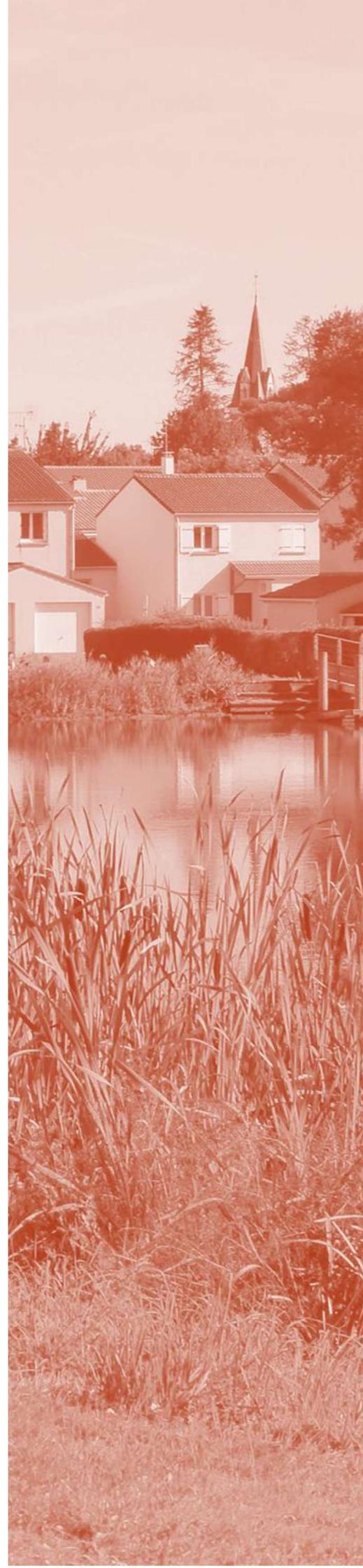
3. Notice explicative des choix retenus et Evaluation Environnementale

Annexe : Inventaire complémentaire des zones humides

Projet arrêté en date du 22/03/2021

Enquête publique du 23/08/2021 au 22/09/2021

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation
en date du :



Rapport d'étude

Inventaire complémentaire des zones humides

sur les potentiels secteurs de projet dans le cadre de la
révision du Plan Local d'Urbanisme de Mouilleron-le-Captif

Mars 2021

Rapport réalisé pour : **Commune de Mouilleron-Le-Captif**
8, rue de la Gillonnière
85000 Mouilleron-le-Captif

Rapport réalisé par : **DM EAU SARL**
Ferme de la Chauvelière
35150 JANZE
02.99.47.65.63
<http://www.dmeau.fr>



SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION	2
2.	METHODOLOGIE	3
2.1	LA FLORE.....	3
2.2	LE SOL	4
2.3	METHODE DE DELIMITATION	5
3.	RESULTATS DE L'INVENTAIRE	7
3.1	SECTEUR « SUD DE LA RUE DE BEAUPUY» (7,2 HA)	8
3.2	SECTEUR « NORD DE LA RUE DE BEAUPUY» (2,6 HA)	10
3.3	SECTEUR « LA GRIMOIRE» (20,2 HA)	12
3.4	SECTEUR « SAINT ELOI» (2,8 HA)	14
3.5	SECTEUR « CŒUR DE BOURG» (2,8 HA)	16
3.6	SECTEUR « RUE DE LA ROCHE» (1,6 HA).....	17
3.7	SECTEUR «.LES NOUETTES» (2,2 HA)	19
3.8	SECTEUR «.NORD DU VENDESPACE» (6,9 HA)	20
3.9	SECTEUR « EST DE BEAUPUY» (5,6 HA)	22
4.	SYNTHESE	24
5.	RAPPEL REGLEMENTAIRE.....	25

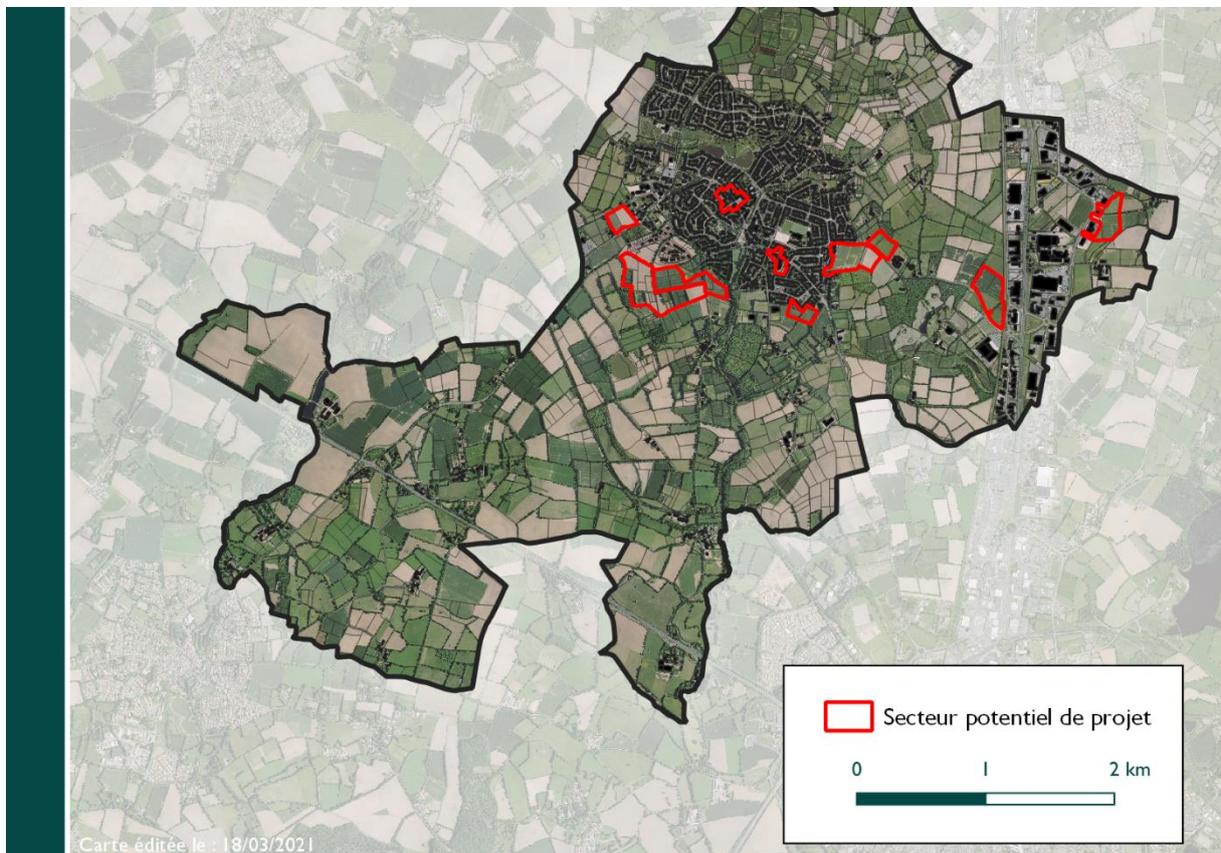


I. INTRODUCTION

Dans le cadre de la révision de son Plan Local d'Urbanisme, la commune de Mouilleron-Le-Captif envisage l'urbanisation de plusieurs secteurs.

Afin de prendre en compte les zones humides dans le PLU, nous avons réalisé un inventaire complémentaire sur 9 secteurs potentiels, conformément aux arrêtés de 2008 et 2009 relatifs à la méthodologie d'inventaire des zones humides.

Cet inventaire va permettre à la commune de sélectionner les secteurs qu'elle souhaite urbaniser.



Localisation des 9 secteurs sondés – DM EAU



2. METHODOLOGIE

Les zones humides sont caractérisées selon des critères de végétation (référentiel européen CORINE Biotope) et d'hydromorphie des sols (caractérisation pédologique GEPPA).

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 définit les zones humides comme :

« Des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »

L'arrêté du 24 juin 2008 amendé au 1^{er} Octobre 2009 précise les caractéristiques de la végétation, des habitats et des sols des zones humides. Il présente également une méthodologie détaillée pour le travail de terrain.

2.1 La flore

L'eau est un facteur écologique primordial dans la distribution géographique des végétaux.

Certaines plantes ne se développent que dans des sols saturés en eaux toute l'année, sur des terrains périodiquement inondés, etc. ... D'autres au contraire ne supportent pas les sols gorgés d'eau, même pendant une courte période. Ces dernières permettent également de déterminer la fin de la zone humide par soustraction.



Cette propriété est mise à profit pour la détermination des zones humides, par l'identification d'espèces indicatrices. La liste d'espèces hygrophiles recensées par le Muséum d'histoire naturelle en annexe de l'arrêté du 24 juin 2008 sert de référence.

Attention toutefois, les usages du sol dans les espaces agricoles ont une grande influence sur la composition de la flore. En fonction des usages, il convient d'analyser le site plus en détail en réalisant des sondages à la tarière pour caractériser le sol, si la flore ne permet pas de conclure sur le statut de la zone.

Figure 1 : La Lysimache des bois, la grande Salicaire, la Reine des prés et la Baldingère se rencontrent dans les prairies et les bois humides uniquement



2.2 Le sol

L'hydromorphie est une illustration de la présence d'eau, permanente ou temporaire dans le sol. Elle se caractérise par la présence de tâches d'oxydes de fer dans les horizons superficiels.

Une tarière est utilisée pour réaliser des sondages à faible profondeur (0,5 à 1 m maximum). La recherche de traces d'hydromorphie permet de confirmer le caractère humide des terrains où la végétation caractéristique est plus difficilement identifiable (terrains cultivés, prairies fauchées, prairies temporaires).

Les situations sont variables en fonction du type de sol et de la durée d'engorgement en eau. La présence, l'intensité et la profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie permettent de classer les sols selon leurs degrés d'hydromorphie (classification GEPPA 1981).

Les quelques exemples de sondages pédologiques illustrés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.



Traits rédoxiques légers

Traits rédoxiques marqués

Traits réductiques marqués

Comme pour la végétation, les activités humaines ont un impact sur le sol et peuvent influencer l'intensité des traces d'hydromorphie (traits réductiques et traits rédoxiques). Les sols labourés présentent un horizon superficiel plus aéré qui diminue l'intensité des traces d'hydromorphie.

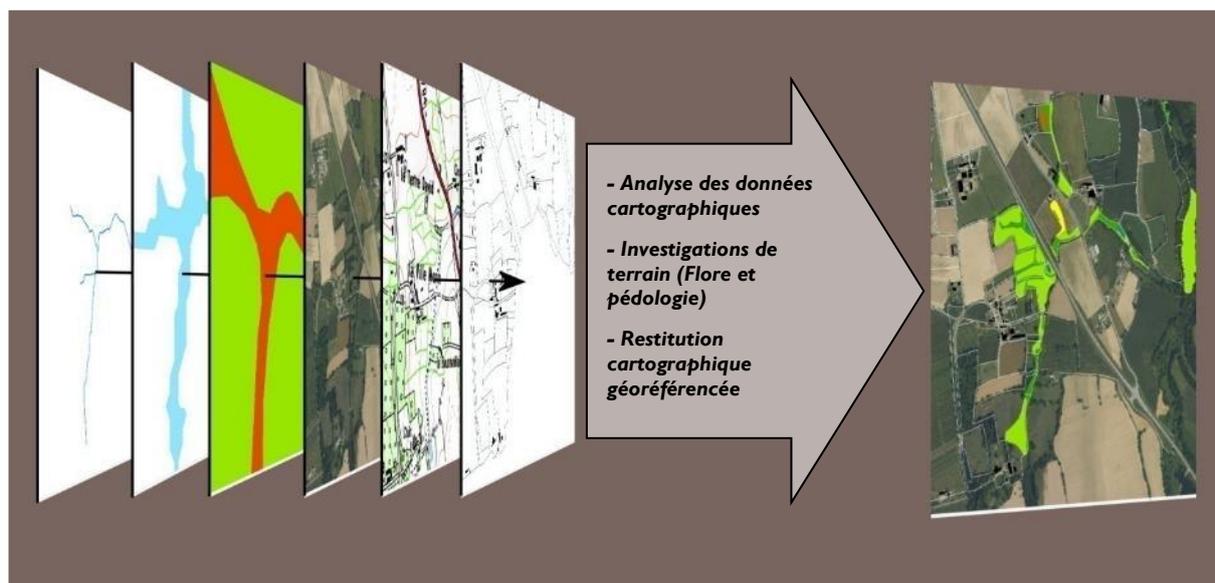
Les sondages pédologiques doivent être situés de part et d'autre de la limite supposée de la zone humide pour une délimitation au plus près des critères de sol. La précision reste cependant limitée (plusieurs mètres) au regard du caractère ponctuel des données sur la nature du sol, et du caractère graduel et diffus de l'hydromorphie.



2.3 Méthode de délimitation

Afin d'aider à l'exhaustivité du travail de repérage pour les visites de terrain, des données cartographiques sur les zones humides potentielles peuvent permettre une première approche systématique du repérage des zones potentiellement humides

Les cartes hydrographiques, pédologiques, géologiques, les photos aériennes et les cartes IGN, sont autant de sources d'informations à exploiter. L'utilisation d'un SIG permet une consultation et un recouplement rapide des informations disponibles. (voir schéma ci-dessous)



Après une analyse détaillée des données, le travail de terrain consiste à délimiter précisément les zones humides effectives selon les critères pédologiques et/ou botaniques. Chaque zone repérée comme potentiellement humide est visitée à pied. En premier lieu, une analyse de la flore dominante est effectuée. :

Si plus de 50 % des espèces, représentant au moins un recouvrement cumulé de plus de 50% du sol, sont hygrophiles, la flore est considérée comme caractéristique d'une zone humide.

Une analyse globale du site est souvent nécessaire pour proposer une limite à la zone humide. Des sondages à la tarière de part et d'autre de la limite supposée de la zone humide permettent d'infirmer les observations faites sur la flore.

Si les traces d'hydromorphie débutant dans les 50 premiers centimètres du sol se prolongent et s'intensifient en profondeur, le sol est considéré comme caractéristique d'une zone humide.

Un seul des deux critères suffit pour caractériser une zone humide.

Les critères pédologiques sont plus complexes à analyser, la vision du sol n'est que ponctuelle. Les traces d'hydromorphie sont d'intensité et de morphologie variables selon le type de sol, même si le massif armoricain reste sensiblement homogène sur ce dernier point. Le « Référentiel pédologique – 2008 » de Denis Baize, Michel-Claude Girard, Association française pour l'étude du sol (AFES), nous sert de référence.



Comme le montre le schéma ci-dessus, certains sols présentant des nappes perchées sont plus délicats à analyser, des sondages jusqu'à 1 mètre de profondeur sont parfois nécessaires pour rendre compte du fonctionnement hydrologique. Selon l'épaisseur, la situation dans le profil pédologique et l'intensité des traces d'hydromorphie, le sol est classé en zone humide ou non. C'est donc l'ensemble du profil pédologique qui doit être analysé.

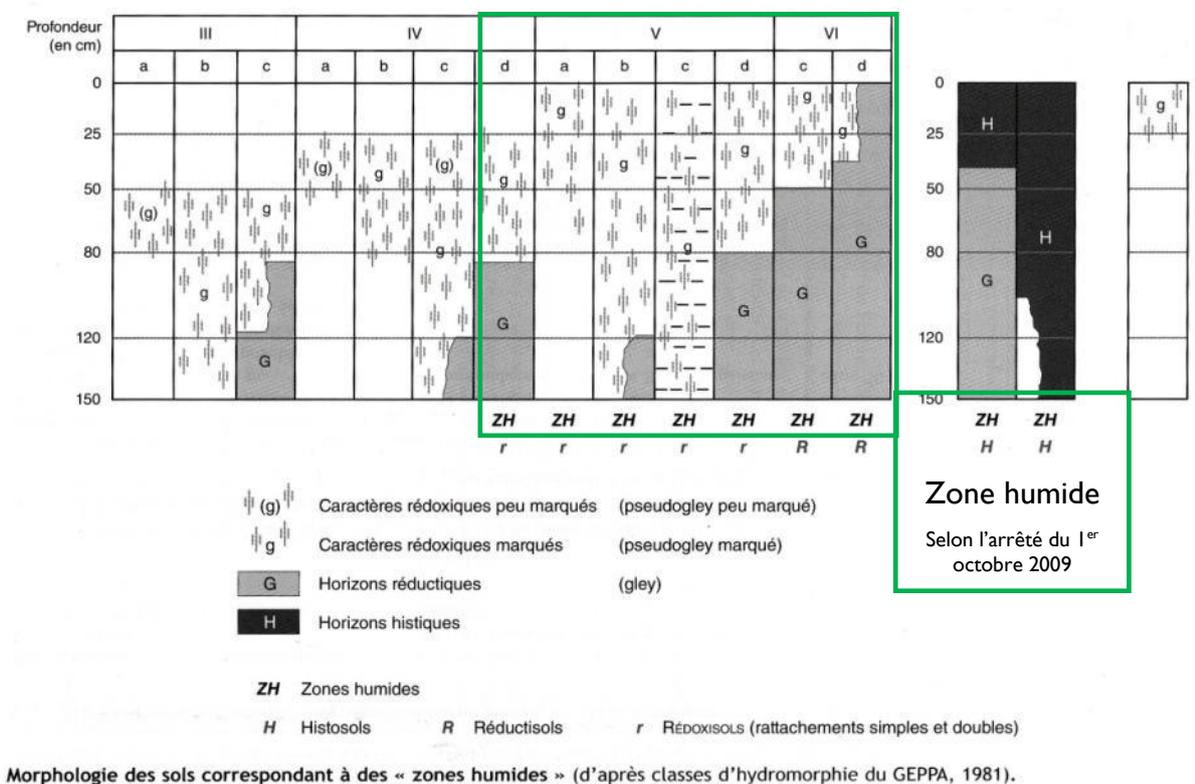


Figure 2 : Classes d'hydromorphie, GEPPA 1981 – Extrait du « Référentiel pédologique 2008 »

La composition de la flore et les caractéristiques du sol sont les deux critères les plus pertinents pour visualiser la limite de la zone humide, mais dans tous les cas, une analyse globale du site est nécessaire. Le relief, le mode d'alimentation en eau, les aménagements ou tous facteurs pouvant avoir une influence sur la zone humide doivent être pris en compte pour sa caractérisation et sa délimitation



3. RESULTATS DE L'INVENTAIRE

La phase de terrain de cet inventaire a eu lieu en 2 phases :

- 28 aout 2020
- 15 mars 2021.

Pour chaque secteur étudié, les différentes informations sont présentées sous la forme d'un tableau où nous reprenons :

- La surface de la zone d'étude
- La surface accessible diagnostiquée
- Le type d'occupation des sols
- Les espèces hydrophiles identifiées
- La caractérisation des sondages
- La surface de zone humide (m²)
- Les remarques spécifiques à la zone

Les photographies des parcelles et des sondages à la tarière viennent compléter la description de chaque secteur.



3.1 Secteur « SUD de la RUE DE BEAUPUY» (7,2 ha)

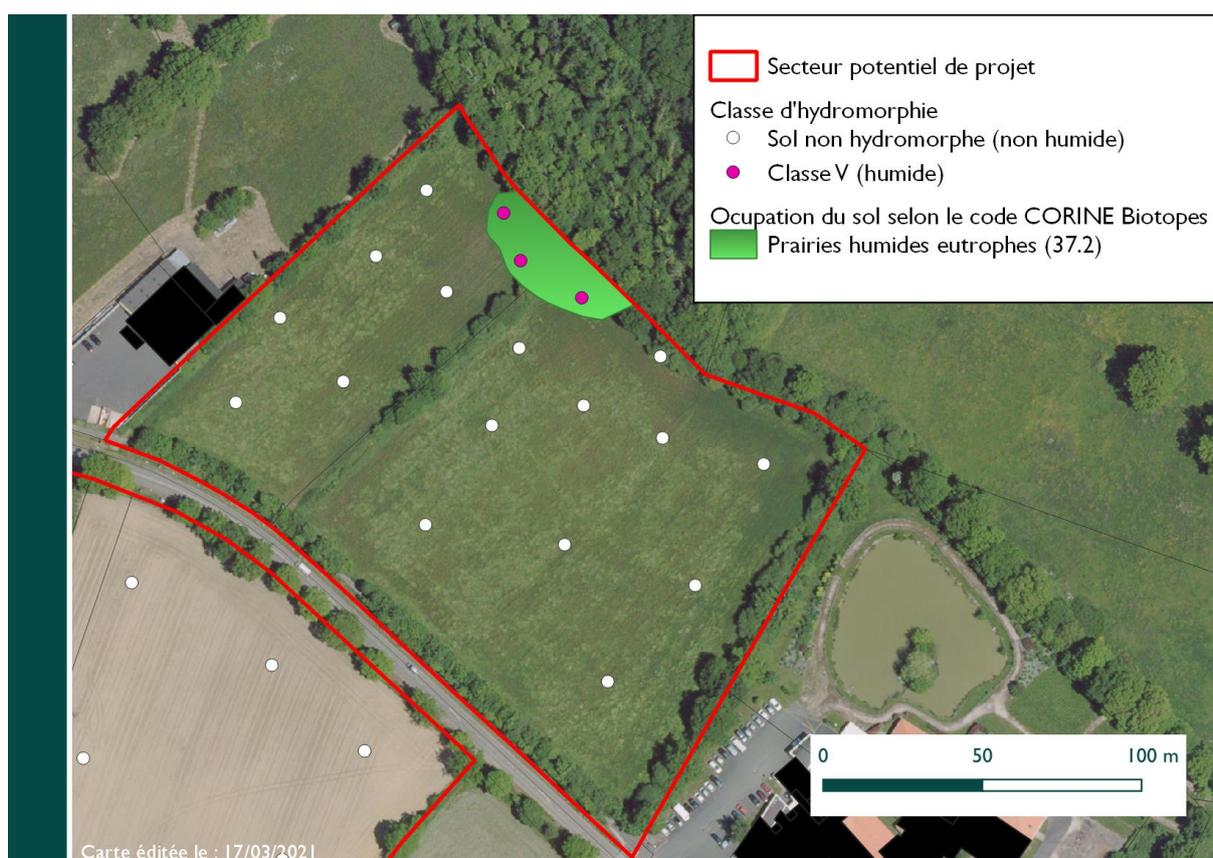
Localisation	Entrée Est du bourg, au sud de la rue de Beaupuy (RD100).
Surface de la zone d'étude	7,2 ha
Surface diagnostiquée	6,7 ha
Occupation des sols	Cultures
Espèces hygrophiles présentes	Aucune
Classe GEPPA des sondages humides	Aucune trace d'hydromorphie
Surface de zone humide	0 m²
Description et Remarques	Les sondages réalisés sur cette parcelle cultivée ne présentent pas de trace d'hydromorphie dans les 50 premiers centimètres des profils de sol. Le brunisol de cette parcelle ne correspond pas à un sol de zone humide et la végétation n'est pas représentative d'un milieu humide.





3.2 Secteur « NORD de la RUE DE BEAUPUY » (2,6 ha)

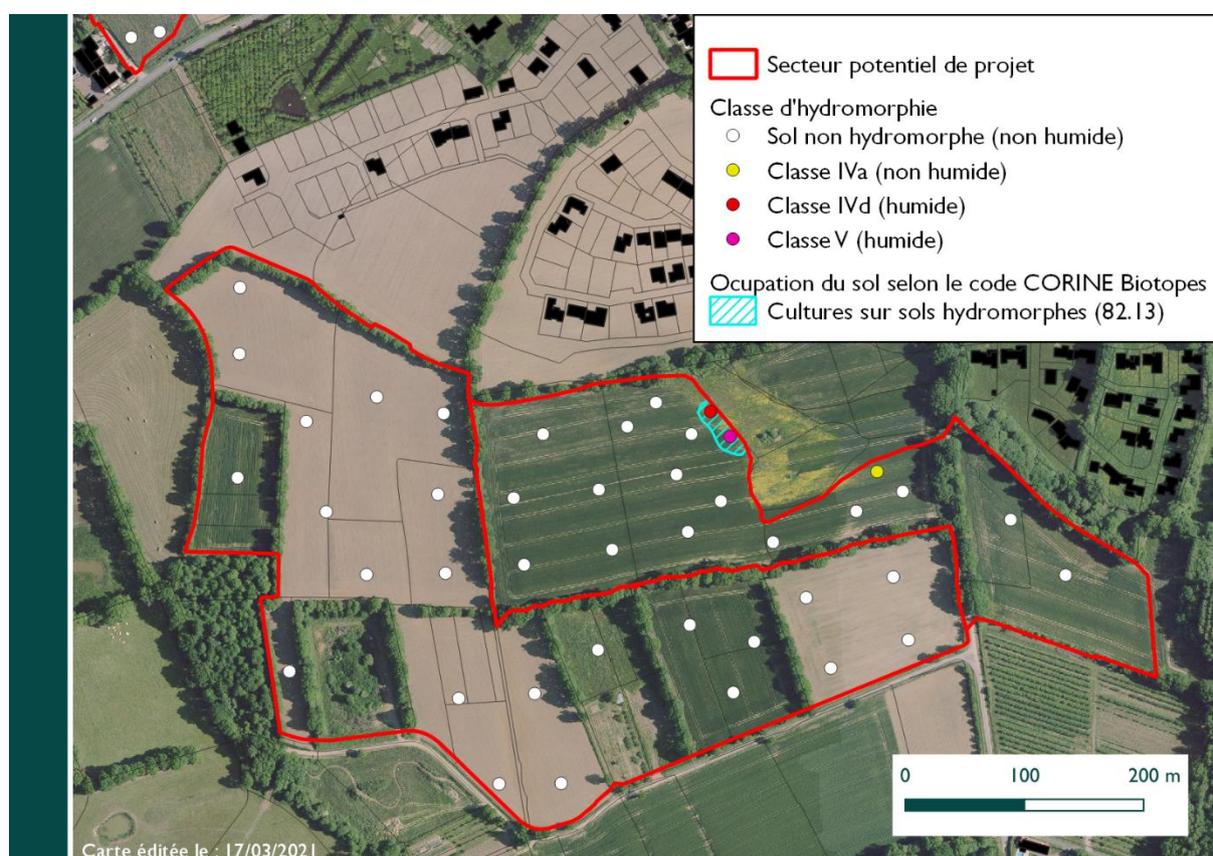
Localisation	Au nord de la rue de Beaupuy (RDI00).
Surface de la zone d'étude	2,6 ha
Surface diagnostiquée	2,6 ha
Occupation des sols	Prairie
Espèces hygrophiles présentes	Aucune en quantité suffisante
Classe GEPPA des sondages humides	Classe V
Surface de zone humide	884 m²
Description et Remarques	L'extrémité nord de la parcelle présente des traces d'hydromorphie à moins de 50 cm de profondeur classant ce secteur en zone humide. Ailleurs, les sondages réalisés ne présentent pas de trace d'hydromorphie dans les 50 premiers centimètres des profils de sol.





3.3 Secteur « LA GRIMOIRE» (20,2 ha)

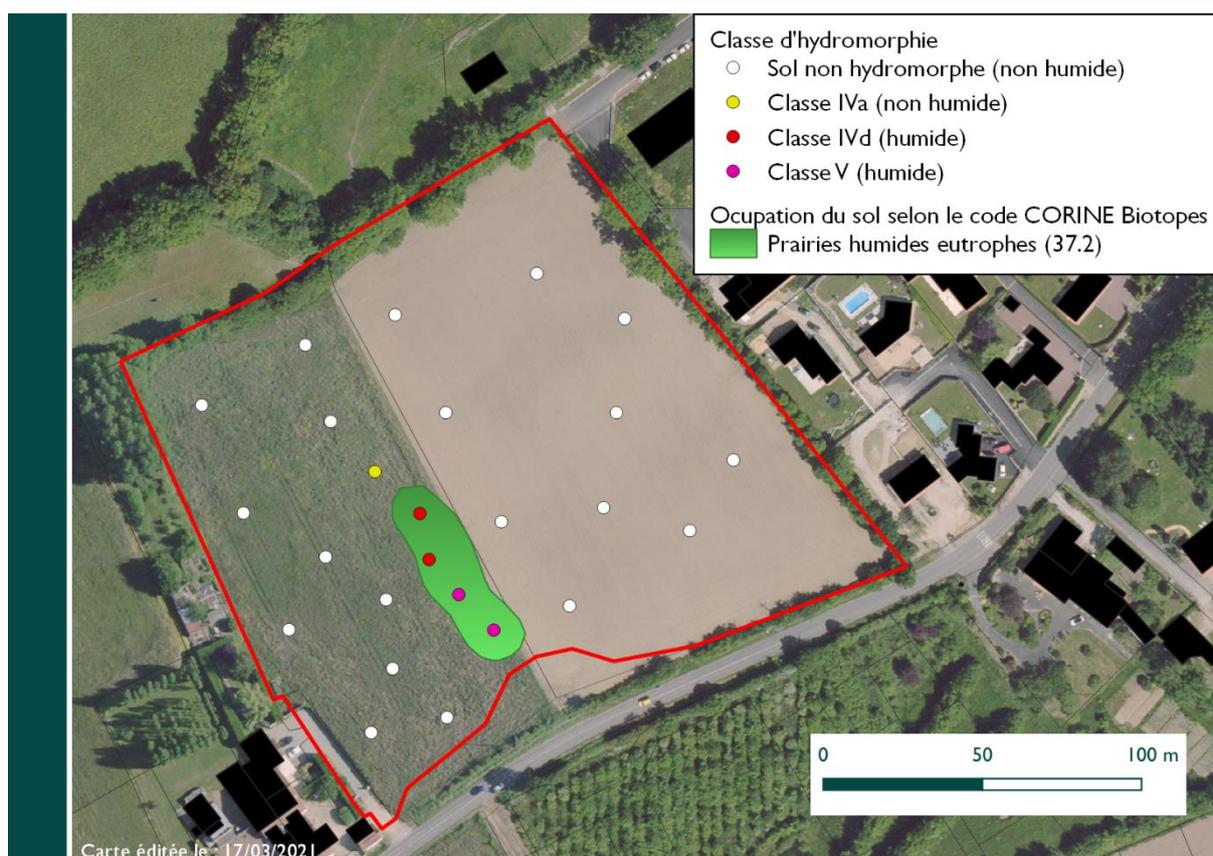
Localisation	Sud-ouest du bourg.
Surface de la zone d'étude	20,2 ha
Surface diagnostiquée	20,2 ha
Occupation des sols	Cultures
Espèces hygrophiles présentes	Aucune en quantité suffisante
Classe GEPPA des sondages humides	Classe IVd et V
Surface de zone humide	823 m²
Description et Remarques	Une zone humide a été inventoriée au nord de la zone sur environ 823 m ² . Mise à part cette zone humide, les sondages réalisés sur ces parcelles cultivées ne présentent pas de trace d'hydromorphie dans les 50 premiers centimètres des profils de sol. Le brunisol de cette parcelle ne correspond pas à un sol de zone humide et la végétation n'est pas représentative d'un milieu humide.





3.4 Secteur « SAINT ELOI » (2,8 ha)

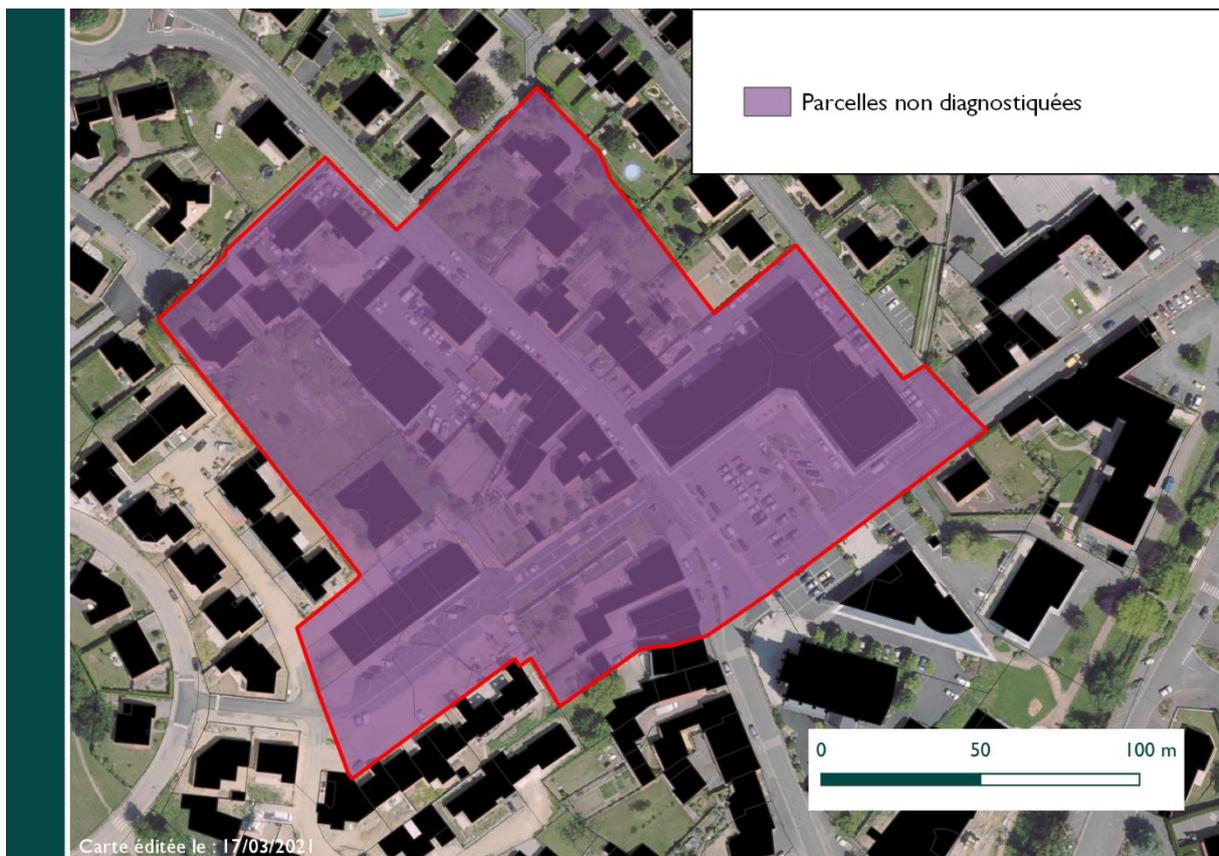
Localisation	Ouest du bourg
Surface de la zone d'étude	2,8 ha
Surface diagnostiquée	2,8 ha
Occupation des sols	Cultures et prairies
Espèces hygrophiles présentes	Aucune en quantité suffisante
Classe GEPPA des sondages humides	Classe IVd et V
Surface de zone humide	1012 m²
Description et Remarques	L'ouest de la parcelle est une prairie tandis que l'est est occupé par des cultures. Le milieu de la parcelle présente des traces d'hydromorphie à moins de 50 cm de profondeur classant ce secteur en zone humide (environ 1000 m ²). Ailleurs, les sondages ne présentent pas de trace d'hydromorphie dans les 50 premiers centimètres des profils de sol.





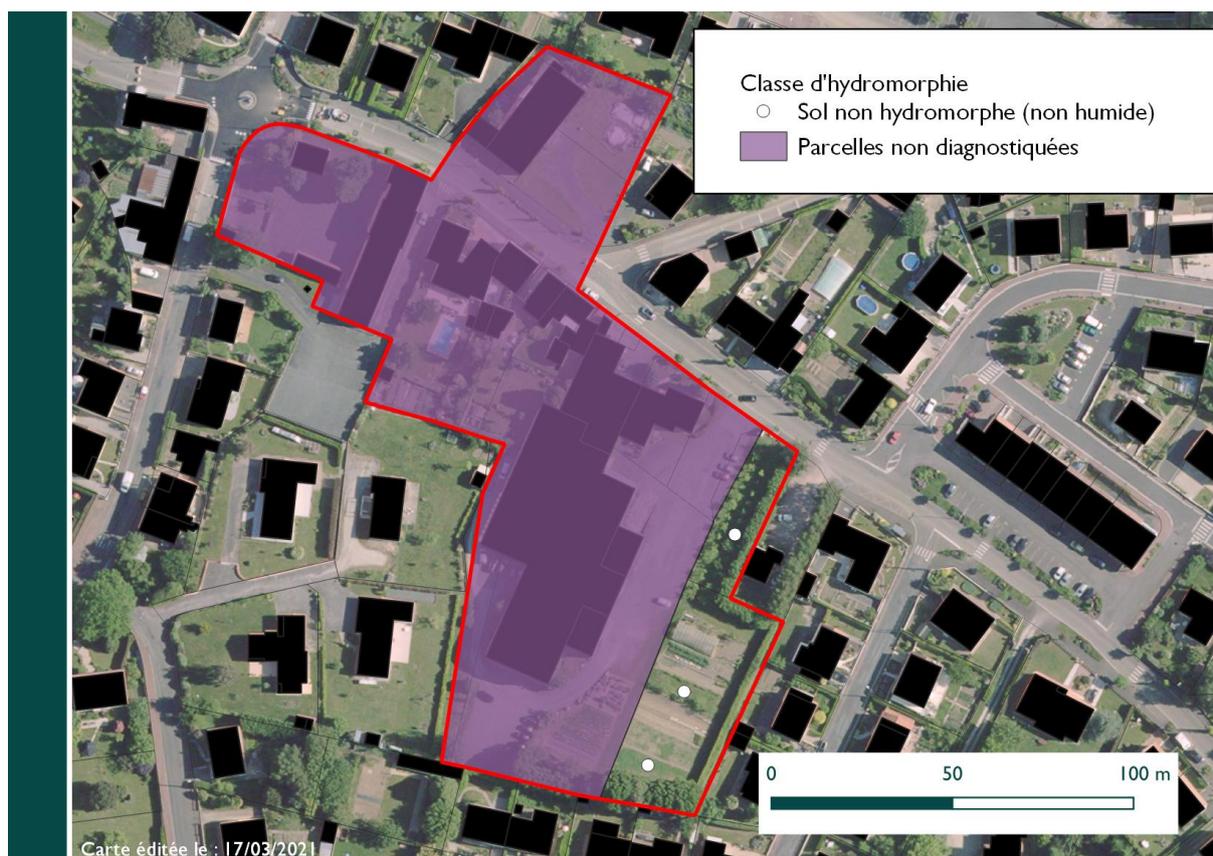
3.5 Secteur « CŒUR DE BOURG» (2,8 ha)

Localisation	En cœur de bourg, en limite de la place de la mairie et de l'église
Surface de la zone d'étude	2,8 ha
Surface diagnostiquée	0 ha
Occupation des sols	Bâtiments, parkings, routes, jardins privés
Espèces hygrophiles présentes	Aucune
Classe GEPPA des sondages humides	/
Surface de zone humide	0 m²
Description et Remarques	En raison du caractère urbanisé de ce secteur, ce dernier n'a pu être étudié.



3.6 Secteur « RUE DE LA ROCHE» (1,6 ha)

Localisation	Au sud du bourg, au niveau de la rue de la Roche-sur-Yon d'une part et la rue de Beaupty d'autre part.
Surface de la zone d'étude	1,6 ha
Surface diagnostiquée	0 ha
Occupation des sols	Bâtiments, parkings, routes, jardins privés
Espèces hygrophiles présentes	Aucune
Classe GEPPA des sondages humides	/
Surface de zone humide	0 m²
Description et Remarques	En raison du caractère urbanisé de ce secteur, la majeure partie n'a pu être étudiée. Seule la partie ouest occupée par jardins a pu être inventoriée. Aucune zone humide n'a été relevée.





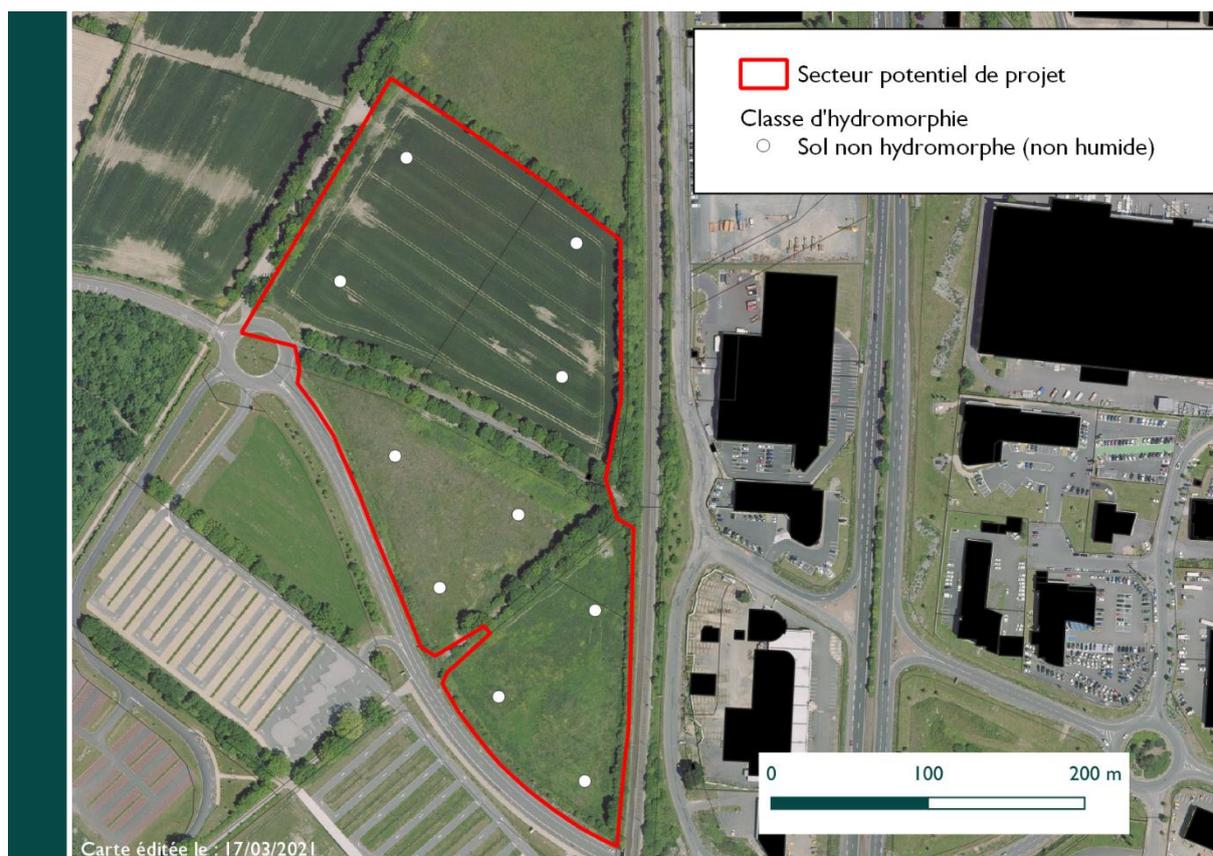
3.7 Secteur «LES NOUETTES» (2,2 ha)

Localisation	Au sud du bourg, entre la salle omnisport et le pôle santé, dans la continuité du lotissement de la Chauffetière
Surface de la zone d'étude	2,2 ha
Surface diagnostiquée	1,7 ha
Occupation des sols	Prairies, jardins, parkings
Espèces hygrophiles présentes	Aucune
Classe GEPPA des sondages humides	Aucune trace d'hydromorphie
Surface de zone humide	0 m²
Description et Remarques	Les sondages réalisés sur ces parcelles occupées par de la prairie, ne présentent pas de trace d'hydromorphie dans les 50 premiers centimètres des profils de sol. Le brunisol de cette parcelle ne correspond pas à un sol de zone humide et la végétation n'est pas représentative d'un milieu humide.



3.8 Secteur «NORD du VENDESPACE» (6,9 ha)

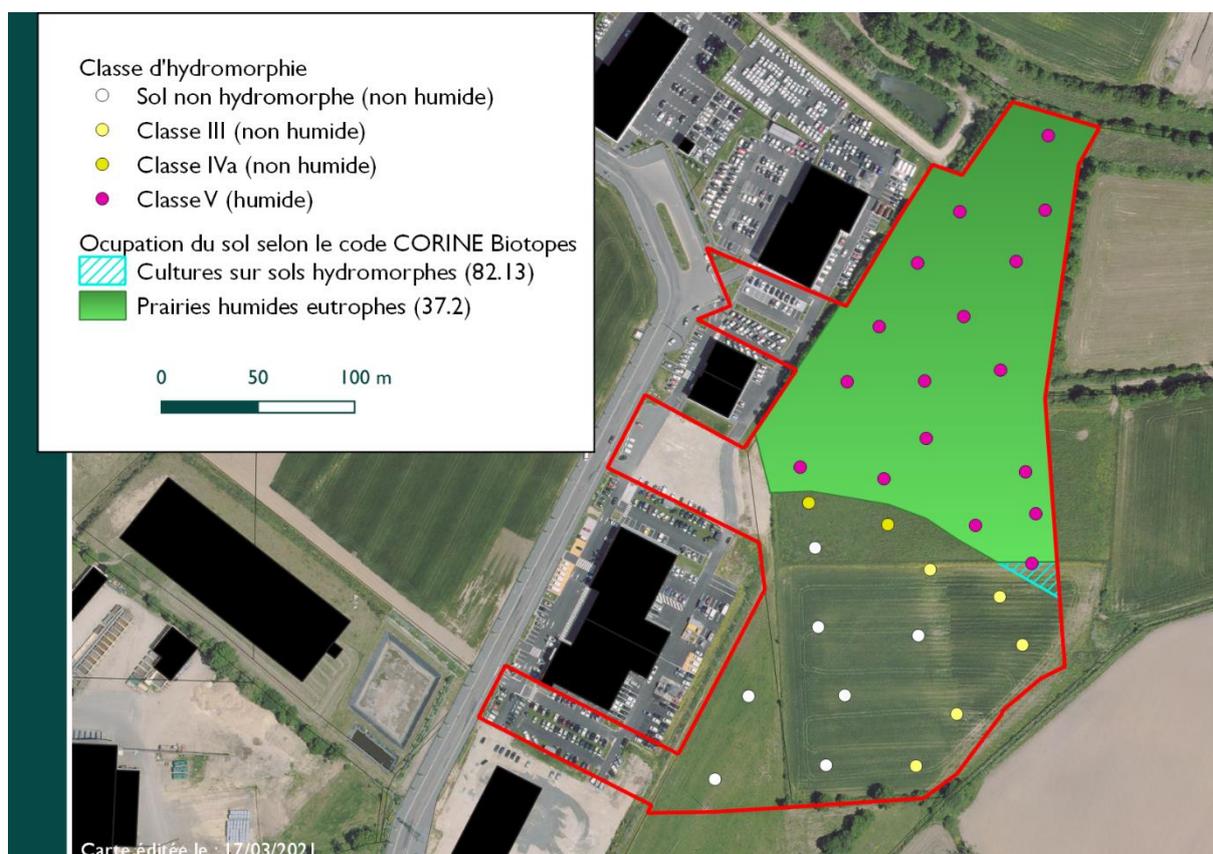
Localisation	Au nord du Vendéspace et de la rue de Beaupuy (RD100).
Surface de la zone d'étude	6,9 ha
Surface diagnostiquée	6,9 ha
Occupation des sols	Prairies et cultures
Espèces hygrophiles présentes	Aucune
Classe GEPPA des sondages humides	Aucune trace d'hydromorphie
Surface de zone humide	0 m²
Description et Remarques	Les sondages réalisés sur ces parcelles cultivées ou occupées par de la prairie, ne présentent pas de trace d'hydromorphie dans les 50 premiers centimètres des profils de sol. Le brunisol de cette parcelle ne correspond pas à un sol de zone humide et la végétation n'est pas représentative d'un milieu humide.





3.9 Secteur « EST DE BEAUPUY» (5,6 ha)

Localisation	Continuité Est de la zone d'activités de Beaupuy
Surface de la zone d'étude	5,6 ha
Surface diagnostiquée	5,6 ha
Occupation des sols	Cultures et prairies
Espèces hygrophiles présentes	Aucune en quantité suffisante
Classe GEPPA des sondages humides	Classe V
Surface de zone humide	2,4 ha
Description et Remarques	La moitié nord du site d'étude est occupée par une prairie humide. A l'inverse, au sud, les sondages réalisés ne présentent pas de trace d'hydromorphie dans les 50 premiers centimètres des profils de sol. Le brunisol de cette parcelle ne correspond pas à un sol de zone humide et la végétation n'est pas représentative d'un milieu humide.





4. SYNTHÈSE

Secteur	Surface diagnostiquée / Surface totale	Surface de zone humide inclue
SECTEUR « SUD DE LA RUE DE BEAUPUY »	6,7 ha / 7,2 ha (93 %)	0 m ²
SECTEUR « NORD DE LA RUE DE BEAUPUY »	2,6 ha / 2,6 ha (100 %)	884 m ²
SECTEUR « LA GRIMOIRE »	20,2 ha / 20,2 ha (100 %)	823 m ²
SECTEUR « SAINT ELOI »	2,8 ha / 2,8 ha (100 %)	1012 m ²
SECTEUR « CŒUR DE BOURG »	0 ha / 2,8 ha (0 %)	0 m ²
SECTEUR « RUE DE LA ROCHE »	0 ha / 1,6 ha (0 %)	0 m ²
SECTEUR « LES NOUETTES »	1,7 ha / 2,2 ha (77 %)	0 m ²
SECTEUR « NORD DU VENDESPACE »	6,9 ha / 6,9 ha (100 %)	0 m ²
SECTEUR « EST DE BEAUPUY »	5,6 ha / 5,6 ha (100 %)	2,4 ha



5. RAPPEL REGLEMENTAIRE

Code de l'environnement :

Tableau de l'article R. 214-1 : Nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement

IMPACTS SUR LE MILIEU AQUATIQUE OU SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.3.1.0. Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant :

1° Supérieure ou égale à 1 ha : dossier d'autorisation

2° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha : dossier de déclaration

Disposition 8B-1 du SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 :

« Les maîtres d'ouvrage de projets impactant une zone humide cherchent une autre implantation à leur projet, afin d'éviter de dégrader la zone humide.

À défaut d'alternative avérée et après réduction des impacts du projet, dès lors que sa mise en œuvre conduit à la dégradation ou à la disparition de zones humides, la compensation vise prioritairement le rétablissement des fonctionnalités.

À cette fin, les mesures compensatoires proposées par le maître d'ouvrage doivent prévoir la récréation ou la restauration de zones humides, cumulativement : équivalente sur le plan fonctionnel ; équivalente sur le plan de la qualité de la biodiversité ; dans le bassin versant de la masse d'eau.

En dernier recours, et à défaut de la capacité à réunir les trois critères listés précédemment, la compensation porte sur une surface égale à au moins 200 % de la surface, sur le même bassin versant ou sur le bassin versant d'une masse d'eau à proximité. »

Article 2 du règlement du SAGE Couesnon

« **Encadrer et limiter l'atteinte portée aux zones humides**

La destruction des zones humides inventoriées localement et cartographiées à l'échelle cadastrale, soumise à déclaration ou à autorisation en application des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement, est interdite [sauf cas particuliers, d'utilité publique] »

